

تونس في : 30/09/2024

رقم: 2024/40

منشور رسمي المستند الوحيد لأسعار الأدوية بالبلاد التونسية

Par Décision du Ministère de la Santé N° 0001220-03040000-20-2024, du 30/09/2024

Les lots des spécialités pharmaceutiques suivantes sont retirés du marché

Code Produit	Libellé Produit	Lot à retirer	Laboratoires	Motif
301107	NOVACLAV 500mg/62.5mg Comp.Pell. Bt 16	057 058	ADWYA	Rappel de lots volontaire
301108	NOVACLAV 500mg/62.5mg Comp.Pell. Bt 24	174 176 177		

Le retrait du commerce de ces lots doit se faire immédiatement et sans délai.

Le retour à la PCT doit se faire dans un délai ne dépassant pas les 45 jours à partir de la date de la présente circulaire.

عن الرئيس المدير العام
للصيدلية المركزية التونسية

Pharmacie Centrale de Tunisie
Mme JAZIRI Souissi Kamilia
Pharmacien Responsable Technique